



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Christine DURNERIN
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Rémi DELATTE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Bernard RETY	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Gérard LABORIER	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Patrick SAUNIE	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DÉTANG
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Gérard DUPIRE	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	M. Mohammed IZIMER	
M. Patrick MOREAU	Mme Hélène ROY	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Jean PERRIN	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. François BRIOT	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Jean-Marc NUDANT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
Mme Nicole MOSSON	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Bernard OBRIOT	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques PILLIEN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Paul ROIZOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT

Habitat à loyer modéré - PLH - OPAC DE DIJON : demande de subventions pour l'opération de construction de 11 logements (8 PLUS, 3 PLAi), 9 rue du Petit Bernard à Dijon

L'OPAC de Dijon entend réaliser la construction de 11 logements collectifs situés 9 rue du Petit Bernard à Dijon. Relevant de financements PLUS et PLAi, cette opération, inscrite dans la programmation 2007 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon, répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 41 170,28 € pour surcoût de construction,
- 27 150,20 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 3,58 % et 2,36 % du coût prévisionnel TTC (1 148 999,91 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier de la Ville de Dijon, du Conseil Général, du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 11 logements collectifs (8 PLUS, 3 PLAi), situés 9 rue du Petit Bernard à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 68 320,48 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 41 170,28 € pour surcoût de construction,
- 27 150,20 € pour surcharge foncière.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon., des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

Pour extrait conforme
Le 20 DEC. 2007
Le Président



Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007